



ASSOCIATION

Joseph Sauvy

Pôle

Handicap&Parcours

Fiche de Poste Aide soignant (e) de nuit

Dans le respect de la Convention Collective des Etablissements et Services pour personnes inadaptées et handicapées du 15 mars 1966, et conformément à l'annexe 10, relative aux personnels non cadres des établissements et services pour personnes handicapées adultes. Conformément aux dispositions du Code du Travail. Conformément à l'arrêté du 22 octobre 2005 relatif au diplôme professionnel d'aide soignant, Conformément au projet associatif et aux dispositions des règlements internes dans l'association Joseph SAUVY Dans le respect du projet d'établissement,

1 Un cadre de travail :

L'AIDE SOIGNANT DE NUIT :

- Est rattachée à l'équipe éducative et agit dans le cadre des missions générales de la MAS l'ORRI définie dans le projet d'établissement.

- Apporte son soutien à l'ensemble de l'équipe par sa connaissance et sa formation initiale dans les soins de prévention, de maintien, de relation et d'éducation à la santé pour préserver le bien-être et l'autonomie de la personne accompagnée et accompagnée ses régressions.

-Participe à l'amélioration de ses pratiques professionnelles, il peut participer à des groupes de travail visant à une amélioration collective de l'accompagnement des résidents

-Intervient sur l'établissement de nuit

2 Des missions :

I - ACCOMPAGNEMENT DES RESIDANTS

1. Encadrement et animation

L'Aide- Soignant de nuit , en lien avec l'ensemble des professionnels, accompagne les résidents dans des missions d'accompagnement et d'aide par :

-Un suivi et un accompagnement des résidents dans les actes de la vie quotidienne et particulièrement :

- La relation et le maintien de ce lien
- Un soutien attentif et sécurisant pour essayer d'appréhender les besoins et attentes et tenter d'y apporter une réponse adaptée.
- La communication adaptée aux capacités de chacun
- L'observation des gestes, postures, expressions et tout ce qui concourt à l'évaluation des besoins de soins des personnes accompagnées.
- Le maintien des capacités, leur développement ou le cas échéant l'accompagnement des régressions

MAS L'ORRI

Route de Clara – 66500 PRADES

Tel : 04.68.96.56.50

Mail : contact.mas.orri@asso-sauvy.fr

www.association-sauvy.fr



ASSOCIATION

Joseph Sauvy

Pôle

Handicap&Parcours

-Participe au moyen d'activités d'aide, de soutien et d'actions individualisées, à soutenir le bien-être et prévenir la maltraitance, l'isolement, la dépression...

-Peut proposer et participer à l'organisation d'activités et d'animations collectives contribuant au bien être des résidents, à l'ouverture et à la citoyenneté.

1.2 Missions spécifiques à la nuit

Elle s'assure

- de l'application des protocoles d'urgence et connaissance des listes récapitulatives des numéros à contacter en cas de problème
- de l'application des protocoles et procédures en vigueur (notamment protocoles d'urgence)
- de la prise de connaissance et de la transmission des informations permettant le suivi des résidents
- de l'aide au coucher des résidents
- de la sécurité des résidents et du bâtiment
- de l'application de tous les protocoles en matière de surveillance des personnes la nuit pour assuré la continuité des soins et des soins de confort
- de l'animation pour les résidents insomniaques et déambulants
- de l'observation de la personne et recueil des données (dont paramètres vitaux liés à l'état de santé) et leur traçabilité

2. Accompagnement aux soins :

L'Aide-Soignant de nuit peut, par délégation des infirmiers et sous leur responsabilité, accomplir des actes de soins définis par les articles 3 et 5 du décret 2002-194 relatif aux actes professionnels et à l'exercice de la profession d'infirmier. L'Aide-Soignant réalise des soins liés aux fonctions d'entretien et de continuité de la vie visant à compenser partiellement ou totalement un manque ou une diminution de l'autonomie de la personne accueillie.

MAS L'ORRI

Route de Clara – 66500 PRADES

Tel : 04.68.96.56.50

Mail : contact.mas.orri@asso-sauvy.fr

www.association-sauvy.fr



ASSOCIATION

Joseph Sauvy

Pôle

Handicap&Parcours

IV FORMATION PERSONNELLE

Le salarié s'inscrit dans un processus de formation permanent et transpose ses acquis dans les missions générales de l'institution. Il propose des actions innovantes concourantes aux missions générales de l'institution, qui ne seront mises en œuvre qu'après validation d'un cadre de direction. Il s'inscrit dans une démarche de formation personnelle et professionnelle, en interne et en externe, tant dans un but de promotion individuelle que dans un but d'amélioration permanente de la qualité d'accompagnement des résidents. Il pourra être amené à suivre une formation à l'initiative de sa hiérarchie pour soutenir et améliorer des compétences inscrites dans un référentiel métier.

Une fiche de poste évolutive :

La présente fiche de poste est évolutive et n'a, à ce titre, aucune valeur contractuelle. Elle représente un cadre de travail de référence. Son évolution sera discutée, au besoin amendée, en lien avec le salarié concerné. Tout changement et évolution est soumise à l'approbation par sa signature du directeur de l'établissement.

MAS L'ORRI

Route de Clara – 66500 PRADES

Tel : 04.68.96.56.50

Mail : contact.mas.orri@asso-sauvy.fr

www.association-sauvy.fr